

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE MOTOCROSS AUVERGNE-RHONE-ALPES **2023**

Sur le site <http://www.lmaura.org> et sur l'annuaire de la Ligue **de l'année en cours**.

La Ligue motocycliste Auvergne-Rhône-Alpes organise des championnats de motocross. Ils seront principalement réservés aux pilotes adhérents et licenciés dans un Club de la Ligue Motocycliste Auvergne-Rhône-Alpes affilié à la Fédération Française de Motocyclisme (FFM).

ARTICLE 1 – DIFFERENTS CHAMPIONNATS

LA LIGUE MOTOCYCLISTE AUVERGNE-RHONE-ALPES met en compétition pour la saison **2023** les Championnats suivants :

Dénomination des CHAMPIONNATS de LIGUE de ZONES	Classes et Cylindrées	Agés
50cc	Classe 1 : 50cc	6 à 8 ans
65cc	Classe 1 : 65cc	7 à 9 ans 10 à 11 ans
85cc	Classe 1 66cc à 85cc	9 à 11 ans 12 à 15 ans
125cc	Classe 2 125cc 2 Temps	A partir de 13 ans
MX1	Classe 3 et 4 de 151cc à 500cc 2T de 251cc à 650cc 4 T	A partir de 15 ans
MX2	Classe 2 de 100cc à 150cc 2T de 175cc à 250cc 4 T	A partir de 15 ans > de 125cc A partir de 13 ans <= de 125cc
Vétérans	Classe 2 – 3 et 4	A partir de 40 ans
Dénomination des CHAMPIONNATS DE LIGUE	Classes et cylindrées	Agés
Motos Anciennes	125cc à 500cc de 1968 à 1983	A partir de 18 ans
Quads	125cc à 700cc	A partir de 13 ans
Side-Car	350cc Jusqu'à 7502T ou 350 à 1000cc 4T	Pilote 16 ans révolu minimum Passager 15 ans révolu minimum

ARTICLE 2 – GENERALITES

Le déroulement de ces Championnats se fera **dans le respect du code sportif de la FFM, des Règles Techniques et de Sécurité (RTS) fédérales. Pour toute question non réglée par le présent règlement, il conviendra de se reporter aux règles générales de la discipline Motocross publiées sur le site internet de la FFM.**

Le présent règlement est susceptible d'être modifié en cours de saison par avenant, à la seule discrétion de la Commission de motocross.

Les championnats se dérouleront dans 3 zones/trophée du Cantal désignées

- Zone OUEST : (03-15-42-43-63) => Massif Central Forez
- Zone EST : (01-69-73-74) => Pays de Savoie, Ain et Rhône
- Zone SUD : (07-26-38) => D A I Drôme Ardèche Isère
- Zone CANTAL : (15) => Trophée du Cantal

Attention, le lieu du siège social du club détermine sa zone de rattachement.

Les **responsables** des zones précitées seront chargés des différents classements de leur zone et devront veiller à la conformité de l'épreuve. **Ils pourront désigner** un responsable pour officier sur les épreuves des Championnats en tant que Président de jury. **Celui-ci devra être titulaire des formations et licences requises.**

Tout club organisateur d'une épreuve est responsable du bon déroulement de la manifestation et à ce titre devra mettre à disposition le personnel nécessaire (Directeur de Course, Commissaires Sportifs, Commissaires de Piste, Equipe d'entretien de piste, Contrôleurs Techniques ...)

Les officiels désignés ne s'occuperont que de la partie sportive de la manifestation

Tout club organisateur d'une épreuve de championnat d'une des 4 zones accepte et s'engage à respecter le présent règlement.

En cas d'annulation, le club organisateur préviendra le secrétariat de la ligue qui en informera les pilotes et les officiels désignés.

En cas de force majeure le jour de la course, le Jury de l'épreuve votera pour l'annulation ou non de l'épreuve.

Le remboursement des pilotes ne sera effectué que si l'épreuve est annulée avant les séances d'essais libres et ce, dans les conditions prévues par engage-sports.

En cas de report de date d'une épreuve

- Le report de date d'une épreuve sera validé par la Commission Motocross sous réserve qu'une autre épreuve ne soit pas organisée à la date reportée dans un rayon de 150 km. Exception sera faite en cas d'accord écrit du club ayant prioritairement inscrit l'épreuve à la date choisie pour le report.
- Les pilotes resteront inscrits pour la date de report. Ceux qui ne pourront pas participer devront avertir le secrétariat de la Ligue par mail.

Les Championnats sont réservés en priorité aux licenciés de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes inscrits dans les temps (cette condition est valable pour tous les pilotes quel que soit leur classement) et titulaires d'une licence F.F.M. de l'année en cours.

Ils sont ouverts aux Pilotes des Ligues extérieures et licence LAJ (hors classement cumulé) et dans la limite des places disponibles (**voir article 4 : Engagement**)

Seules les licences à la journée prises sur intranet seront acceptées (aucune licence sur place) et au minima 5 jours avant l'épreuve.

Toute demande d'engagement et numéro pour un pilote avec une licence LAJ devra obligatoirement passer par <https://ffm.engage-sports.com>.

Les pilotes titulaires d'une licence INTER délivrée par un Moto-club du ressort territorial de la ligue (uniquement de la ligue AURA) pourront participer aux épreuves. Toutefois, leurs résultats ne compteront pas pour le championnat. Ces pilotes seront classés uniquement à la journée.

Par dérogation à ce qui précède, les pilotes titulaires d'une licence INTER Jeunes pourront être classés aux championnats auxquels ils participent.

Un Pilote ne peut participer qu'à une seule catégorie sur une même épreuve.

Les plateaux 50cc - 65cc - 85cc – 125cc – MX1 – MX2 – Vétérans - Motos Anciennes seront composés d'un maximum de 45 pilotes à concurrence de la capacité d'homologation de la piste et de 30 pilotes maximums pour les Quads et Side-Car.

ARTICLE 3 – Déroulement de l'épreuve

Le déroulement de l'épreuve sera défini dans chacune des annexes de zone. Il comportera à minima les modalités d'essais, de qualification et de mise en grille.

Les courses pourront s'effectuer, avec une ou plusieurs séries, soit

- par catégorie
- par catégorie regroupée (OPEN)

Une épreuve peut comporter ces deux possibilités.

Un pilote ne peut prendre le départ de la course qu'à condition d'avoir fait au moins un tour d'essai.

Durée des essais et manches

Essais libres de	10 mn à 15 mn – 10 mn pour 50cc
Essais chronos	15 mn - 10 mn pour 50cc
Espoir 50cc	2 manches de 8 mn + 1T
Espoirs 65 cc	2 manches de 12 mn + 1T
Espoirs 85 cc	2 manches de 15 mn + 1T
125cc	Minimum 2 manches de 15 mn + 1T
MX2	Minimum 2 manches de 15 mn + 1T
MX1	Minimum 2 manches de 15 mn + 1T
Vétérans	Minimum 2 manches de 15 mn + 1T
Side-Car	Minimum 2 manches de 15 mn + 1T

Championnat Espoir 50cc

Motos admises : Classe 1 - 50cc Centrifuge

Pilotes admis

Les pilotes de 6 ans à 8 ans (ne pas avoir 9 ans au 1^{er} janvier dans l'année en cours). Les pilotes devront être âgés de 6 ans minimum le jour de l'épreuve.

Peuvent prétendre participer au championnat tous les pilotes titulaires d'une licence délivrée par la FFM de type INJ, LUE, NJ.CEX. Ils devront être en possession d'au moins le guidon de Bronze.

Championnat Espoir 65cc

Motos admises : Classe 1 - 65cc

Pilotes admis

Les pilotes de 7 ans à 11 ans (ne pas avoir 12 ans au 1^{er} janvier dans l'année en cours). Les pilotes devront être âgés de 7 ans minimum le jour de l'épreuve.

Peuvent prétendre participer au championnat tous les pilotes titulaires d'une licence délivrée par la FFM du type INJ, LUE, NJ.CEX. Ils devront être en possession soit du guidon d'argent ou d'or, soit du CASM

2 catégories (classement scratch)

- 65cc de 7 à 9 ans Poussin (ne pas avoir 10 ans au 1^{er} janvier dans l'année en cours)
- 65cc de 10 à 11 ans Pupille (ne pas avoir 12 ans au 1^{er} janvier dans l'année en cours)

Championnat Espoir 85cc

Motos admises : Classe 1 - 85cc

Pilotes admis

Les pilotes de 9 à 15 ans (ne pas avoir 16 ans au 1^{er} janvier dans l'année en cours). Les pilotes devront être âgés de 9 ans minimum le jour de l'épreuve

Peuvent prétendre participer à ce Championnat tous les pilotes titulaires d'une licence délivrée par la FFM du type INJ, LUE CEX, NJ et NCO, en possession du guidon d'argent ou d'or pour les pilotes âgés de moins de 12 ans et du CASM pour ceux âgés de 12 ans et plus.

2 catégories (classement scratch)

- 85cc - de 12 ans (ne pas avoir 13 ans au 1^{er} janvier dans l'année en cours)
- 85cc + de 12 ans

Championnat 125cc

Motos admises : Classe 2 - 125cc 2 Temps

Pilotes admis

Les pilotes devront être âgés de 13 ans minimum le jour de l'épreuve.

Peuvent prétendre participer à ce championnat tous les pilotes titulaires d'une licence délivrée par la FFM du type INJ, LUE CEX, NJ3C LAJ et NCO, en **possession du CASM**.

Championnat MX2

Motos admises : Classe 2 de 100cc à 150cc 2T & de 175cc à 250cc 4 T

Pilotes admis

Les pilotes devront être âgés de 15 ans minimum le jour de l'épreuve. Classe 2 > 125 cc 2T

Les pilotes devront être âgés de 13 ans minimum le jour de l'épreuve. Classe 2 <= 125cc 2T

Peuvent prétendre participer à ce championnat tous les pilotes titulaires d'une licence délivrée par la FFM du type INJ, LUE, CEX, INT, LAJ et NCO, en **possession du CASM**.

Championnat MX1

Motos admises : Classe 3 et 4 de 151cc à 500cc 2T & de 251cc à 650cc 4 T

Pilotes admis

Les pilotes devront être âgés de 15 ans minimum le jour de l'épreuve.

Peuvent prétendre participer à ce championnat tous les pilotes titulaires d'une licence délivrée par la FFM du type INJ, LUE, CEX, INT, LAJ et NCO, en **possession du CASM**.

Championnat VETERANS

Motos admises : Classe 2, 3 et 4

Pilotes admis

Les pilotes devront être âgés de 40 ans minimum le jour de l'épreuve.

Peuvent prétendre participer à ce championnat tous les pilotes titulaires d'une licence délivrée par la FFM du type LUE, CEX, INT, LAJ et NCO, en **possession du CASM**.

4 catégories, selon règlement du Championnat de France Vétérans (classement scratch)

- Bronze de 40 à 46 ans
- Argent de 47 à 53 ans
- Or de 54 à 58 ans
- Platine à partir de 59 ans

ARTICLE 4 – NUMERO DE COURSE – INSCRIPTION et ENGAGEMENT

Numéro de course

La demande de numéro se fera directement et uniquement sur le site engage-sports <https://ffm.engage-sports.com> à partir du **15 décembre 2022**.

Pour les catégories 50, 65 et 85 cc qui sera commune priorité du numéro **2023** de la catégorie 85 cc.

Les pilotes de la ligue ayant un numéro attribué en **2022** seront prioritaires pour le réserver à condition qu'ils en fassent la demande avant le **5 février 2023**, passé ce délai, le numéro sera libre.

ATTENTION, CHAQUE PILOTE DOIT VALIDER SA DEMANDE SUR SON COMPTE ENGAGE-SPORTS

Les numéros de course seront pré-réservés 2 mois. Si le pilote ne s'engage pas sur une épreuve durant cette période, la réservation du numéro de course sera automatiquement annulée et remise sur la liste des numéros disponibles.

Les numéros attribués aux pilotes des Ligues extérieures auront quatre chiffres (125cc, MX2, MX1 et Vétérans) et seront payants pour un montant de 10 €.

Dans chaque catégorie, un numéro ne sera attribué qu'une seule fois.

Catégories	Grille de numéros pour les pilotes ligue AURA	Grille de numéros pour les pilotes hors ligue
50cc / 65cc / 85 cc	du n° 1 au n° 999	du n° 1 au n° 999
125cc – MX1 – MX2 – VETERANS	du n° 1 au n° 999	Du n° 1000 au n°1999
MOTOS ANCIENNES	du n° 1 au n° 999	du n° 1 au n° 999
QUADS	du n° 1 au n° 999	du n° 1 au n° 999
SIDE-CAR	du n° 1 au n° 999	du n° 1 au n° 999

Inscription aux épreuves

L'inscription ne pourra s'effectuer que si le numéro a été validé.

Elle se fera à partir du site engage-sports <https://ffm.engage-sports.com> avec paiement par CB uniquement. Ce n'est qu'à partir du moment où l'inscription est validée que le pilote est considéré comme engagé.

Les engagements

- **20 € pour la catégorie Espoirs 50cc**
- 35 € pour les catégories Espoirs 65cc et Espoirs 85cc
- 45 € pour les autres catégories

La validation des pilotes engagés se fera par le secrétariat de ligue **1 mois avant l'épreuve** avec priorité aux pilotes de la zone concernée. Les pilotes hors zone et hors ligue seront engagés par date d'inscription quelle que soit leur appartenance.

Pilotes souhaitant déclarer forfait

Pour tout forfait un droit administratif de 10 € sera retenu.

Seules les raisons médicales seront acceptées pour prétendre au remboursement du droit d'engagement, le pilote devra fournir un certificat médical détaillé dans les 4 jours suivants son forfait.

Le forfait devra obligatoirement être fait par écrit, e-mail ou courrier. ***Aucun remboursement ne sera effectué si le forfait intervient après la clôture des engagements soit le 3ème jour précédant la manifestation.***

Le pilote s'excusant moins de 30 jours avant l'épreuve ne pourra participer à aucune autre épreuve organisée le même jour ou week-end (hors championnat de France, trophée de France, coupe de France, épreuve FIM Europe ou épreuve FIM ou sélection fédérale).

Attention, pour un pilote qui ne se désengagerait pas et donc serait absent sur une épreuve sans avoir déclaré forfait ou prévenu le délégué, la Commission de Motocross de la ligue se réserve le droit pour ses engagements suivants de le passer en liste d'attente ou de ne pas les valider.

ARTICLE 5 – LES PLAQUES

Les chiffres doivent être clairement lisibles. Les numéros réfléchissants sont interdits. Les dimensions doivent être respectées sur les plaques numéros (voir règlement FFM)

Catégorie	Couleur de plaque	Couleur des numéros
50 / 65cc/ 85cc MINIVERT	BLANCHE	NOIRE
85cc	BLANCHE	NOIRE
125cc	NOIRE	BLANCHE
MX1 (classe 3 et 4)	BLANCHE	NOIRE
MX2 (classe 2)	NOIRE	BLANCHE
Motos Anciennes	125cc	BLANCHE
	250cc	BLANCHE
	500cc	NOIRE
Quads	VERTE	BLANCHE
Side-Car	JAUNE	NOIRE

ARTICLE 6 – CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE – REGLES TECHNIQUES

Vérifications administratives :

Le Pilote devra obligatoirement présenter une pièce d'identité avec sa licence **de l'année en cours** ainsi que le livret technique.

Les contrôles seront effectués le samedi sur le circuit et devront débuter au plus tard à 16 H 00 jusqu'à 19 H 30 et éventuellement le dimanche matin suivant le règlement particulier de l'épreuve

Tout pilote n'ayant pas satisfait à cette obligation sera considéré comme absent.

Un livret technique lui sera remis sur la première épreuve et devra être présenté obligatoirement sur chaque épreuve, en cas de perte du livret le pilote aura une amende de 5 euros.

Chaque pilote recevra un bracelet et deux bracelets accompagnateurs (accès zone panneautage pour mécanicien et panneauteur avec licence adéquate). L'âge minimum pour l'accès à la zone de panneautage est de 14 ans.

Vérifications techniques :

Les vérifications techniques seront effectuées le samedi sur le circuit et devront débuter au plus tard à 16 H 30 jusqu'à 19 H 30 et éventuellement le dimanche matin suivant le règlement particulier de l'épreuve, avec attribution des transpondeurs. Le Pilote devra présenter une machine propre. Tout pilote n'ayant pas satisfait à cette obligation sera considéré comme absent.

Le club organisateur devra obligatoirement désigner un Commissaire Technique 1^{er} degré et 2 aides pour aider le Commissaire Technique dans sa tâche.

Il devra prévoir un espace clôturé, suffisamment vaste, disposant d'une entrée aménagée en couloir permettant le passage des machines une à une pour éviter toute bousculade. Il y aura un abri couvert pour effectuer les vérifications (ou éventuellement le démontage des motos).

Se référer au règlement technique des championnats de France de motocross.

Toute ligne d'échappement constituée d'origine d'un réducteur de bruit devra en rester équipée durant toute la durée de l'épreuve.

Aucun remboursement d'engagement ne sera fait si la moto ne passe pas à la vérification Technique.

Les protections coudes/épaules/genoux/hanches : Norme EN 1621-1 sont obligatoires pour les catégories 50cc ,65cc, 85cc et **125cc -18 ans**.

Normes des équipements 2021

PECTORALE	DORSALE	GILET INTEGRAL (Pectorale et dorsale intégrées)
Norme EN 14021 ou label FFM	Norme EN 1621-2 ou label FFM	Pectorale : Norme EN 14021 Dorsale : Norme EN 1621-2 ou label FFM

Le casque

Il est obligatoire et doit être homologué aux normes FFM suivant règlement FFM de l'année en cours.

Niveau sonore : Pour les limites maximums, se référer aux RTS – niveau sonore des machines. Toute machine présentant un niveau non conforme aux RTS susmentionnées sera exclue de l'épreuve.

Toute intervention mécanique doit se faire sur un tapis environnemental sous peine de sanction.

ARTICLE 7 – CHRONOMETRAGE

La location du transpondeur n'est pas incluse dans l'engagement.

Deux formules possibles :

1. La location du transpondeur à l'année sera de **50 €** (réservation sur le site de la ligue AURA par carte bancaire) à rendre **à la fin de l'année calendaire**.
2. Location à l'épreuve montant de **15 €** à payer sur place et à rendre le soir de l'épreuve.

En cas de non-restitution du transpondeur ou en cas de restitution d'un transpondeur défectueux à la fin de l'épreuve, les pilotes recevront une facture de **50 €**. A défaut, ils doivent les envoyer dans les trois jours à leurs frais à l'adresse du responsable des transpondeurs.

ARTICLE 8 – POINTS ET CLASSEMENTS

L'attribution des points se fera selon le barème ci-dessous pour les Championnats 50cc, 65cc, 85cc, 125cc, MX1, MX2 :

1^{er}	25 pts	11^{ème}	10 pts	21^{ème}	1 pt	31^{ème}	1 pt	41^{ème}	1 pt
2^{ème}	22 pts	12^{ème}	9 pts	22^{ème}	1 pt	32^{ème}	1 pt	42^{ème}	1 pt
3^{ème}	20 pts	13^{ème}	8 pts	23^{ème}	1 pt	33^{ème}	1 pt	43^{ème}	1 pt
4^{ème}	18 pts	14^{ème}	7 pts	24^{ème}	1 pt	34^{ème}	1 pt	44^{ème}	1 pt
5^{ème}	16 pts	15^{ème}	6 pts	25^{ème}	1 pt	35^{ème}	1 pt	45^{ème}	1 pt
6^{ème}	15 pts	16^{ème}	5 pts	26^{ème}	1 pt	36^{ème}	1 pt		
7^{ème}	14 pts	17^{ème}	4 pts	27^{ème}	1 pt	37^{ème}	1 pt		
8^{ème}	13 pts	18^{ème}	3 pts	28^{ème}	1 pt	38^{ème}	1 pt		
9^{ème}	12 pts	19^{ème}	2 pts	29^{ème}	1 pt	39^{ème}	1 pt		
10^{ème}	11 pts	20^{ème}	1 pt	30^{ème}	1 pt	40^{ème}	1 pt		

L'attribution des points se fera selon le barème ci-dessous pour les Championnats Quads, Moto Anciennes, Side-Car et Vétérans.

1 ^{er}	45pts	11 ^{ème}	23pts	21 ^{ème}	13pts	31 ^{ème}	3pts	41 ^{ème}	1 pt
2 ^{ème}	40pts	12 ^{ème}	22pts	22 ^{ème}	12pts	32 ^{ème}	2pts	42 ^{ème}	1 pt
3 ^{ème}	37pts	13 ^{ème}	21pts	23 ^{ème}	11pts	33 ^{ème}	1 pt	43 ^{ème}	1 pt
4 ^{ème}	35pts	14 ^{ème}	20pts	24 ^{ème}	10pts	34 ^{ème}	1 pt	44 ^{ème}	1 pt
5 ^{ème}	33pts	15 ^{ème}	19pts	25 ^{ème}	9pts	35 ^{ème}	1 pt	45 ^{ème}	1 pt
6 ^{ème}	31pts	16 ^{ème}	18pts	26 ^{ème}	8pts	36 ^{ème}	1 pt		
7 ^{ème}	29pts	17 ^{ème}	17pts	27 ^{ème}	7pts	37 ^{ème}	1 pt		
8 ^{ème}	27pts	18 ^{ème}	16pts	28 ^{ème}	6pts	38 ^{ème}	1 pt		
9 ^{ème}	25pts	19 ^{ème}	15pts	29 ^{ème}	5pts	39 ^{ème}	1 pt		
10 ^{ème}	24pts	20 ^{ème}	14pts	30 ^{ème}	4pts	40 ^{ème}	1 pt		

Ne sera pas classé un coureur qui n'aura pas franchi le drapeau à damier.

En cas d'ex-aequo au classement général d'une course, le classement de l'arrivée de la dernière manche servira à les départager.

Aucun report de points (hors quads et motos anciennes) ne sera effectué en cas de concurrence de date avec une épreuve, cette règle s'applique à toutes épreuves quelle que soit sa portée : Championnat de France, Trophée de France, Coupe de France, épreuve FIM Europe, épreuve FIM ou sélection fédérale.

Les points obtenus par les pilotes Hors Ligue et Inter ne seront pas redistribués.

Classements

- Tous les pilotes de la ligue AURA, quelle que soit leur zone : DAI, MCF, PSAR & TROPHEE DU CANTAL seront classés à la journée.
- Tous les pilotes Hors Ligue seront classés à la journée.
- Seuls les pilotes de la zone, c'est-à-dire dont la licence dépend d'un club de la zone de la course, seront classés au championnat de Zone.

ARTICLE 9 – REMISE DES PRIX

Les récompenses sont à la charge de l'organisateur.

Minimum les 3 premiers

- 50cc
- 65cc -9 ans et 65cc +9 ans
- 85cc -12ans, 85cc +12ans
- 125cc
- MX2
- MX1
- Vétérans scratch

En complément des récompenses ci-dessus, prévoir de récompenser au minimum :

- La première Féminine de chaque catégorie
- Le premier Vétérans par catégorie (Bronze- Argent-Or et Platine).

Une remise des prix aura lieu en fin d'année dans chaque zone

ARTICLE 10 – MASTER DE LIGUE

Voir règlement spécifique

ARTICLE 11 – COUPE DES REGIONS DE FRANCE

La sélection des Pilotes sera assurée par l'E.T.R. et validée par le Président de la Ligue pour obtenir une équipe la plus représentative de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

Les engagements à la Coupe des Régions seront pris en charge par la Ligue AuRA et les pilotes y participant ainsi qu'un Délégué seront défrayés de leurs frais kilométriques.

Un pilote refusant de participer à la Coupe des Régions de France ne pourra participer à aucune autre course ce même week-end (hors championnat de France ou sélection fédérale).

ARTICLE 12 – JURY

Tous les points non prévus au présent règlement seront tranchés par le Jury conformément aux dispositions du Code Sportif Fédéral.

ARTICLE 13 – RECLAMATIONS

Les classements seront affichés. En cas de réclamation(s), celle(s)-ci sera (ont) remise(s) au Directeur de Course, dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats. Un chèque de caution de 75.00€ (à l'ordre de la ligue) doit obligatoirement être joint avec chaque réclamation écrite.

Tout pilote engagé sur une épreuve se doit d'avoir un comportement correct, il est responsable de ses accompagnateurs autant sur le circuit qu'aux abords du site, avant, pendant et après l'épreuve.

Pour les clauses non évoquées dans le présent règlement, se référer aux règlements et aux règles générales de la discipline motocross de l'année en cours ainsi qu'au code sportif de la FFM et aux règles fédérales techniques et de sécurité.



REGLEMENT KID'S 50cc AURA 2023

sur le site <http://www.lmaura.org> et sur l'annuaire de la Ligue de l'année en cours.

La Ligue motocycliste Auvergne-Rhône-Alpes organise le championnat de motocross Kid's 50cc. Il est principalement réservé aux pilotes adhérents et licenciés dans un Club de la Ligue Motocycliste Auvergne-Rhône-Alpes affilié à la Fédération Française de Motocyclisme (FFM).

Le présent règlement implique le respect et l'application du Code Sportif F.F.M, ainsi que des Règles Techniques et de Sécurité (RTS) fédérales.

ARTICLE 1 – CHAMPIONNATS

LA LIGUE MOTOCYCLISTE AUVERGNE-RHONE-ALPES met en compétition pour la saison en cours le Championnat suivant :

Dénomination du Master Jeune	Classes et Cylindrées	Ages
50cc	Classe 1 : 50cc	6 à 8 ans

ARTICLE 2 – GENERALITES

Le déroulement du Kid's 50 se fera dans le respect du code sportif de la FFM, des Règles Techniques et de Sécurité (RTS) fédérales. Pour toute question non réglée par le présent règlement, il conviendra de se reporter aux règles générales de la discipline Motocross publiées sur le site internet de la FFM ou du règlement des Championnats moto cross AURA de l'année en cours.

Le présent règlement est susceptible d'être modifié en cours de saison par avenant, à la seule discrétion de la Commission de motocross.

ARTICLE 3 – PILOTES & MOTOS

Motos admises : Classe 1 - 50cc Centrifuge

Pilotes admis

Les pilotes de 6 à 8 ans (ne pas avoir 9 ans au 1^{er} janvier dans l'année en cours). Les pilotes devront être âgés de 6 ans minimum le jour de l'épreuve.

Peuvent prétendre participer au championnat tous les pilotes titulaires d'une licence délivrée par la FFM de type NJ1 et NJ2. Ils devront être en possession d'au moins le guidon de Bronze.

ARTICLE 4 – DEROULEMENT DE LA JOURNEE

La journée comporte :

- 1 essai libre de 10 min
- 1 essai chrono de 10 min
- 2 manches de 8 min + 1Tour

Un circuit doit être prévu en accord avec le délégué, le directeur de course et l'organisateur.

ARTICLE 5 – TENUE DES PILOTES

La tenue exigée est celle des pilotes de motocross. Les matériels homologués suivants sont obligatoires : casque, lunettes, bottes montantes de cuir, gants, pantalon avec protection des hanches, pare-pierres, dorsale, genouillères, coudières. Se référer au règlement de motocross pour les homologations.

ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS

Engagement **20 €** via engage-sports.

La validation des engagements se fera par le secrétariat de ligue **1 mois avant l'épreuve.**

ARTICLE 7 - DEPART

Les départs seront donnés en grille.

ARTICLE 8 – POINTS

L'attribution des points sera pour le championnat selon barème ci-dessous :

1^{er}	25 pts	11^{ème}	10 pts	21^{ème}	1 pt	31^{ème}	1 pt	41^{ème}	1 pt
2^{ème}	22 pts	12^{ème}	9 pts	22^{ème}	1 pt	32^{ème}	1 pt	42^{ème}	1 pt
3^{ème}	20 pts	13^{ème}	8 pts	23^{ème}	1 pt	33^{ème}	1 pt	43^{ème}	1 pt
4^{ème}	18 pts	14^{ème}	7 pts	24^{ème}	1 pt	34^{ème}	1 pt	44^{ème}	1 pt
5^{ème}	16 pts	15^{ème}	6 pts	25^{ème}	1 pt	35^{ème}	1 pt	45^{ème}	1 pt
6^{ème}	15 pts	16^{ème}	5 pts	26^{ème}	1 pt	36^{ème}	1 pt		
7^{ème}	14 pts	17^{ème}	4 pts	27^{ème}	1 pt	37^{ème}	1 pt		
8^{ème}	13 pts	18^{ème}	3 pts	28^{ème}	1 pt	38^{ème}	1 pt		
9^{ème}	12 pts	19^{ème}	2 pts	29^{ème}	1 pt	39^{ème}	1 pt		
10^{ème}	11 pts	20^{ème}	1 pt	30^{ème}	1 pt	40^{ème}	1 pt		

Ne sera pas classé un coureur qui n'aura pas franchi le drapeau à damier.

En cas d'ex-aequo au classement général d'une course, le classement de l'arrivée de la dernière manche servira à départager les ex-aequo.

ARTICLE 9 - RECOMPENSES

Les récompenses sont à charge de l'organisateur.

Au minimum les 3 premiers masculins et 3 premières féminines.

ARTICLE 10 - CONTROLES

Des contrôles administratif / techniques seront réalisés aux horaires et aux modalités prévus par le règlement particulier de l'épreuve.

ARTICLE 11 – ACCOMPAGNATEURS

La présence des parents est interdite sur la piste et aux abords de la piste qui n'est pas ouverte au public. En cas de non-respect de la présente règle, le délégué ou le directeur de course est habilité à stopper la manche et exclure le ou les pilotes concernés.

ARTICLE 12

Le présent règlement complète et précise le règlement de motocross de la ligue AURA et le règlement général de motocross de la FFM.



REGLEMENT CHAMPIONNAT MOTOS ANCIENNES AUVERGNE RHONE ALPES 2023

Article 1 : Machines admises.

Cylindrées : de 125cc à 500cc et plus de 1968 à 1983.

Toutes les motos sont acceptées du moment qu'elles respectent les caractéristiques générales d'origine et l'année millésime maximum de 1983. Les guidons modernes Pro Taper dit sans barre sont interdits, toutes les pièces doivent être d'origine, ou avoir été disponibles en 1983 sauf éventuellement les amortisseurs (mais doivent conserver le débattement d'origine). Les fourches inversées sont interdites (à part la fourche de marque Simons distribuée à cette époque). Les motos de course spéciales prototypes, fabrication artisanale ou autres devront faire l'objet d'un contrôle spécial et respecter l'utilisation de pièces de machines de caractéristiques générales d'origine de l'année 1983 au plus. Les motos doivent être munies d'un coupe circuit fixé à gauche sur le guidon à portée de la main sans quitter la poignée, et une protection doit être installée pour protéger le pignon de sortie de boîte de vitesse. Lors du contrôle technique une vigilance toute particulière devra être apportée aux tests d'arrêt d'urgence des motos du fait des allumages d'époques relativement fragile sur certaines machines.

Plaques : **125cc** => noires - n° blancs **250cc** => vertes - n° blancs **500cc** => jaunes - n° noirs

Article 2 : Pilotes admis.

Pilotes titulaires du CASM et d'une licence délivrée par la F.F.M. :

NCO - MAT - LUE - INT - INF - IAT - CEX -.

Age minimum : 18 ans dans l'année en cours. Les pilotes seront classés en championnat de Ligue Motos Anciennes à condition qu'ils participent à 50% des épreuves du championnat.

Le Championnat Motos Anciennes est réservé en priorité aux licenciés de la Ligue Auvergne Rhône Alpes ainsi qu'aux licenciés des Ligues extérieures qui ont été classés dans le championnat de Ligue Auvergne Rhône Alpes 2022 de motos anciennes, inscrits dans les temps et titulaire d'une licence FFM.

Article 3 : Catégories de motos.

1ère catégorie : Motos pré 76 (année 1968 à 1976) sans restriction d'âge pour les pilotes et sans distinction de cylindrée.

2ème catégorie : Motos pré 83 (année 1977 à 1983) avec catégorie liée à l'âge sans distinction de cylindrée.

Article 4 : Catégories d'âge.

L'âge retenu pour les pilotes sera celui de la première épreuve de l'année 2021.

Catégorie d'âge pour les pilotes :

- Catégorie Motos Anciennes de 1977 à 1983 :
 - Bronze : de 18 à 34 ans révolus,
 - Argent : de 35 à 54 ans révolus,
 - Or : de 55 à 69 ans révolus,
 - Platine à partir de 70 ans.
- Catégorie Pré 76 : sans critère d'âge.
- Catégorie Féminine : sans critère d'âge.

Article 5 : Temps de roulage.

1er essai ; une séance d'essais libre de 15 mn. Une liste de départ est établie par rapport au classement général de l'année précédente à la 1ère épreuve puis sur la base du classement général à chaque épreuve.
2ème essai ; 15 mn avec chrono. Il déterminera la place du pilote sur la grille de départ.
2 manches de 15mn + 1 tour.

Article 6 : Points et classement.

Pour être classé, le pilote devra faire un tour complet du circuit (obligation d'un bip du transpondeur) et franchir le drapeau à damier.

Afin de prétendre à ces points le pilote devra avoir participé au minimum à 50% DES EPREUVES inscrites au calendrier du Championnat de Ligue.

Le classement général du Championnat est établi d'après les résultats de TOUTES les EPREUVES

Article 7 : Reports de points pour participation à un championnat de France :

Tout Pilote participant à un Championnat de France ou Coupe, en concurrence de date avec un Championnat de ligue de motocross, dans la même série, se verra attribuer, pour cette épreuve, des points qui seront calculés sur la moyenne des manches de Ligues auxquelles il aura participé sur l'ensemble du Championnat.

Ce calcul sera définitif une fois le Championnat de Ligue terminé (évaluatif à partir de la moitié du Championnat de Ligue).

Afin de prétendre à ces points, le pilote devra avoir obligatoirement informé par écrit le secrétariat de la Ligue et le référent de sa participation à un championnat de FRANCE.

Il y a concurrence de dates lorsqu'il y a incapacité matérielle et physique d'être sur les deux épreuves en même temps.

Article 8 : Récompenses. Tous les pilotes récompensés doivent être présents.

Seront récompensés à chaque épreuve, les 3 premiers scratches ainsi que le 1er des catégories :

Platine - Féminine - pré 76 (6 coupes maximum)

Le pilote absent à la remise des prix n'aura pas de coupe.

Tout pilote commençant la saison dans une catégorie ne pourra pas en changer en cours d'année sinon les points acquis seraient perdus.

Le classement général du Championnat de Ligue Motos Anciennes sera établi d'après les résultats de toutes les épreuves. Les pilotes seront classés au championnat à condition qu'ils participent à 50% des épreuves du championnat.

En fin d'année, seront récompensés les 3 premiers du classement général et de chaque catégorie : Bronze, Argent, Or, Platine, Féminine, Pré 76.

Référent Motos Anciennes :

LAGRANGE Éric - Tél : 06 15 18 83 05 - email : leo.eric.lagrange@gmail.com



LIGUE
**AUVERGNE
RHÔNE-ALPES**

CHAMPIONNAT DE LIGUE AURA QUADS 2023

Machines admises :

de 125cc à 700cc

Pilotes admis

Peuvent prétendre participer à ce Championnat, tous pilotes titulaires d'une licence délivrée par la FFM :
NCO - NJ3C - INT - LUE.

Temps de roulage ➔ Nombre de manches à l'appréciation de l'organisateur

➤ Dans le cas d'une seule série

- ⇒ 1^{er} essai libre : de 10 à 15 mn
- ⇒ 2^{ème} essai de 15 mn avec chrono. Il déterminera la place du pilote sur la grille de départ.
- ⇒ soit 2 manches de 20 mn + 2 tours
- ⇒ soit 3 manches de 20 mn + 1 tour

➤ Si l'organisateur choisit de faire rouler 2 séries sur son épreuve

- ⇒ 1^{ère} essai libre de 10 à 15 mn x 2 séries
- ⇒ 2^{ème} essai chrono de 15 mn x 2 séries. Il déterminera la place du pilote sur la grille de départ.

- ⇒ soit 2 manches de 20 mn + 2 tours (Championnat)
- ⇒ + 2 manches de 20 mn + 1 Tour (consolante)

Récompenses

Seront récompensés les 3 premiers du Championnat **et si présents** la 1^{ère} féminine et le 1^{er} Junior
(Total : 5 coupes x 2 si 2 séries)

Le club organisateur pourra s'il le souhaite, récompenser plus de 3 pilotes.

Barème points et report de points : voir Art 8 règlement général

Coupe des Régions de France Quads : voir article 11 règlement général



Règlement Championnat Auvergne Rhône-Alpes SIDE CAR CROSS 2023

1 Coureurs admis

Peuvent prétendre participer à ce Championnat tous pilotes titulaires d'une licence INT, INJ, INF, LUE, NCO, NJ3C

Les épreuves du Championnat sont ouvertes aux pilotes des autres ligues. Tous les équipages figureront au classement général du Championnat Sidecar.

Les inscriptions seront limitées à 32 équipages par épreuve et prioritairement réservées jusqu'à un mois avant chaque épreuve aux équipages sidecar participant au Championnat. Suite à un accident, un problème mécanique ou l'impossibilité de reprendre le départ, il sera possible de reformer un équipage.

Un titre de Champion de Ligue sera décerné en fin de saison.

Âges : Pilote : 16 ans Révolus minimum Passager : 15 ans Révolus minimum

Classes admises : Machines au-dessus de 350cc jusqu'à 750 2 temps ou de 350 à 1000cc 4 temps.

Une catégorie Side car anciens -avant 1984- sera admise.

2 Formule

Le Championnat Sidecar se disputera au cours des épreuves inscrites au calendrier.

3 Déroulement

Pour la première épreuve de la saison, l'entrée sur le circuit pour les séances d'essais se feront par ordre d'arrivée dans le parc fermée sans ordre spécifique de classement. Pour le reste de la saison, les entrées se feront selon le classement provisoire. Les pilotes disputeront une séance d'essais libre de 15 minutes et une séance d'essai chronométrée. La séance d'essais chronométrée déterminera l'ordre d'entrée en grille de l'ensemble des manches. Un équipage doit impérativement réaliser au moins un tour lors d'une des deux séances d'essai afin de pouvoir entrer en grille lors des manches. S'il ne réalise pas un tour chronométré, il entrera en dernière position sur la grille de départ.

- **15 min essais libre**
- **15 min essais Chronométrés**
- **15 min + 1 T Manche 1**
- **15 min + 1 T Manche 2**

4 Récompenses

Les classements généraux de chaque épreuve seront établis par addition des points obtenus lors des différentes manches. En cas d'ex æquo, le meilleur résultat de la dernière manche est prédominant. L'organisateur distribuera au minimum les prix suivants lors de la remise des prix (en fonction du classement de la journée) :

- Championnat SIDECAR : 2 coupes aux 3 premiers équipages

Et selon possibilité du Moto Club

2 coupes au premier équipage féminin

2 coupes au premier équipage Side Car ancien

5 Barème de points

Les points seront attribués pour chaque manche selon le barème ci-dessous. Pour être classés, les pilotes devront avoir effectué au moins un tour.

1 ^{er}	25 pts	11 ^{ème}	10 pts	21 ^{ème}	1 pt	31 ^{ème}	1 pt	41 ^{ème}	1 pt
2 ^{ème}	22 pts	12 ^{ème}	9 pts	22 ^{ème}	1 pt	32 ^{ème}	1 pt	42 ^{ème}	1 pt
3 ^{ème}	20 pts	13 ^{ème}	8 pts	23 ^{ème}	1 pt	33 ^{ème}	1 pt	43 ^{ème}	1 pt
4 ^{ème}	18 pts	14 ^{ème}	7 pts	24 ^{ème}	1 pt	34 ^{ème}	1 pt	44 ^{ème}	1 pt
5 ^{ème}	16 pts	15 ^{ème}	6 pts	25 ^{ème}	1 pt	35 ^{ème}	1 pt	45 ^{ème}	1 pt
6 ^{ème}	15 pts	16 ^{ème}	5 pts	26 ^{ème}	1 pt	36 ^{ème}	1 pt		
7 ^{ème}	14 pts	17 ^{ème}	4 pts	27 ^{ème}	1 pt	37 ^{ème}	1 pt		
8 ^{ème}	13 pts	18 ^{ème}	3 pts	28 ^{ème}	1 pt	38 ^{ème}	1 pt		
9 ^{ème}	12 pts	19 ^{ème}	2 pts	29 ^{ème}	1 pt	39 ^{ème}	1 pt		
10 ^{ème}	11 pts	20 ^{ème}	1 pt	30 ^{ème}	1 pt	40 ^{ème}	1 pt		

Report de points : si un équipage effectue le Championnat de France le même jour qu'une épreuve du championnat, et ne peut être présent pour l'épreuve. Alors un report de points sera effectué sous conditions d'avoir effectué 50% du championnat.

Référents :

Référent Administratif :

ROSTINGT Luc lucrostringtcompetition@outlook.com 06 32 50 73 35

Référent Administratif et sur épreuves :

VAN-VYVE Brian gwendybricequads@laposte.net 06 07 49 45 48

Référent Communication Ligue :

GAUZY Pascal gauzy.mp@wanadoo.fr 06 80 67 95 29



ANNEXE REGLEMENT ZONE DAI 2023

Déroulement de l'épreuve :

Contrôle administratif et technique samedi de 16h30 à 19h30 et le dimanche de 6h30 à 8h00.

Les entrées en grille pour les essais libres et chronos se feront selon l'ordre du classement provisoire pour toutes les catégories.

Pour la 1^{ère} course le tirage sera aléatoire (fait par l'ordinateur) pour toutes les catégories.

Il y a 2 catégories en MX2 : MX2 A (pilotes confirmés) et MX2 B (autres pilotes)

Classement des MX2 : il y aura un classement pour les A et un pour les B à l'année.

Attention : Tout pilote inscrit en B et qui aura un niveau de course amplement supérieur aux autres se verra automatiquement basculer dans la catégorie A (à condition qu'il reste de la place)

Les 3 premiers MX2 B de l'année précédente devront s'inscrire **obligatoirement** en MX2 A pour la nouvelle saison.

Les chronos serviront à l'entrée en grille pour les deux manches.

La finale comprendra les 125cc, les MX2 A et les MX1.

Pour valider la fin de chaque manche, les pilotes devront passer **obligatoirement** le drapeau à damier.

Lorsque les 65cc et 85cc - de 12 ans roulent ensemble, le classement à la journée sera séparé pour les points (25 pts au 1^{er} 65cc, 25pts au 1^{er} - 12 ans etc..) pareil pour les 2 catégories de 85cc (25 pts au 1^{er} - 12ans et 25 pts au 1^{er} + 12 ans, etc..). S'il y a très peu de 65cc engagés dans une course, ils pourront rouler avec les 85cc + et - de 12ans avec un classement séparé.

Pour les Vétérans, il y aura aussi un classement séparé « Or » et « Argent », Argent à partir de 40 ans révolus et Or 50 ans révolus

Pour le classement à l'année, les points des manches seront redistribués après le retrait des hors classements. La finale aura lieu suivant la décision de l'organisateur et du jury : elle comprendra un maximum de 45 pilotes suivant la configuration du circuit et au prorata du nombre des participants engagés par catégorie. Elle ne pourra avoir lieu que 45mn après la fin de la manche des derniers qualifiés. Le classement de la journée, pour ces 3 catégories, se fera sur les 3 manches.

Les pilotes, hors-classements et licences à la journée (prises obligatoirement au moins 72h avant la course sur le site de la FFM), participeront à la finale, au podium et seront classés à la journée.

Les pilotes qualifiés qui ne participeront pas à la finale ne seront pas récompensés même si leurs points sont supérieurs à ceux qui l'ont fait.

Catégorie : En cas de catégorie pleine, les 125cc pourront rouler en MX2 et les Vétérans dans la catégorie de leurs cylindrées ou supérieurs. Les pilotes en MX2 auront le choix de rouler soit en MX2 ou en MX1.

Horaires : Essai libre : 10 mn Essai chrono : 15 mn 65cc : course 12 mn + 1 tour ; pour les autres catégories : course 15 mn + 1 tour

Récompenses : En catégories 65cc et 85cc, si les 3 premiers sont des hors classements, prévoir de récompenser en plus les 3 premiers D/A/I.



ANNEXE-REGLEMENT DU CHAMPIONNAT MASSIF CENTRAL FOREZ 2023

ART 1 - LES CATEGORIES

<i>Catégories</i>	<i>50 cc</i>	<i>65 cc</i>	<i>85 cc</i>	<i>125 cc</i>	<i>OPEN MX1 / MX2</i>	<i>Vétérans</i>
<i>Age</i>	<i>6 à 8 ans</i>	<i>7 à 11 ans</i>	<i>9 à 15 ans</i>	<i>A partir de 13 ans</i>	<i>A partir de 15 ans</i>	<i>A partir de 40 ans</i>
<i>Classe Motos</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>2 - 3 - 4</i>	<i>2 - 3 - 4</i>

ART 2 - GENERALITES

Voir règlement général ligue AURA

ART 3 - Demande Numéro et Engagements

Les principes : **Suivre la chronologie détaillée dans le règlement général 2023.**

- Demande de Numéro
- Inscription aux épreuves.

Pour les engagements, voir règlement général ligue AURA.

Les licences à la journée ne sont pas acceptées.

Forfait : Pour les pilotes déclarants forfait, procédure identique règlement Ligue AURA.

Prévenir obligatoirement le délégué du championnat.

ART 4 - DEROULEMENT DES EPREUVES

Essais libres, Chrono et manches : Selon le règlement ligue AURA

Pour la première épreuve l'entrée en grille pour les essais libres et chronométrés se fera par tirage au sort.

Des aménagements dans le déroulement de l'épreuve (pratique ou sportif) pourront être décidés par le jury et l'organisateur de la course.

Les courses se dérouleront par catégorie soit : 50, 65, 85, 125, open (mx1 mx2), vétérans.

(Voir calendrier).

ART 5 - CONTROLES ADMINISTRATIF ET TECHNIQUES

Les contrôles auront lieu le samedi après-midi et éventuellement le dimanche matin (voir ci-dessous) selon les horaires définis par l'organisateur dans le règlement particulier de l'épreuve.

Les pilotes qui ne pourraient pas se présenter aux contrôles le samedi après-midi devront en informer par SMS le délégué du championnat au 06 26 36 45 42 au plus tard le vendredi soir

ART 6 - CLASSEMENT

Selon les barèmes de points de la ligue AURA.

Pour la catégorie OPEN un classement séparé MX1 et MX2 sera effectué.

Pour la catégorie 125 il y aura un classement séparé -de 18 ans sur les points du scratch

Les pilotes des zones PSAR et DAI de la ligue AURA qui participeront aux épreuves de notre zone seront intégrés uniquement au classement de la journée sans report de points pour les pilotes de la zone.

Les points marqués pilotes hors zone et hors ligue ne seront donc pas redistribués.

Important : Sur une épreuve ou les catégories 125 cc ou vétérans ne seraient pas au programme de la journée, les pilotes pourront s'engager en catégorie OPEN mais ils seront classés dans le championnat OPEN en fonction de la cylindrée de leur machine en catégorie MX1 ou MX2.

ART 7 - REMISE DES PRIX

Pour chaque épreuve : Selon le règlement ligue AURA.

Fin de saison : Une remise des prix aura lieu en fin d'année ou lors de la dernière course.



ANNEXE CHAMPIONNAT PAYS DE SAVOIE, AIN et RHÔNE 2023

Championnats

Dénomination des CHAMPIONNATS	Classes et Cylindrées
Open Espoirs <i>50cc, 65cc / 85cc</i>	Classe 1 : 50cc, 65cc / 66cc à 85cc
Open MX1 / MX2, 125cc	Classe 3 et 4 : de 151cc à 500cc 2 Temps de 251cc à 650cc 4 Temps Classe 2 : de 100cc à 150cc 2 Temps de 175cc à 250cc 4 Temps
Vétérans	Classe 2, 3 et 4

Inscriptions

Les inscriptions sur Engage Sport des catégories MX1, MX2 et 125cc se feront dans la catégorie Open

Entrée en grille

Lors de la 1^{ère} épreuve de la saison, la mise en parc d'attente se fait dans l'ordre chronologique des inscriptions sur Engage-Sport.

Pour les épreuves suivantes, la mise en parc d'attente se fait dans l'ordre du classement général de chaque catégorie à la veille de l'épreuve. Pour les pilotes non classés, ils seront positionnés à la suite des pilotes classés par ordre croissant de numéro.

Les essais chronométrés définissent l'entrée en grille de toutes les manches.

Féminines & Vétérans :

Les pilotes féminines rouleront avec la catégorie vétéran

La mise en parc d'attente pour les essais se fait dans l'ordre du classement général de chaque catégorie en commençant par les Féminines puis les Vétérans

Entrée en grille des manches

Les pilotes féminines rentreront en fonction de leur chrono scratch dans la série

OPEN MX1/MX2/125cc :

Les séries de l'Open incluant les 125cc seront composées par le délégué de zone. Le 1^{er} de chaque catégorie dans la 1^{ère} série, le 2nd de chaque catégorie dans la 2^{ème} série, le 3^{ème} de chaque catégorie dans la 1^{ère} série et ainsi de suite. Même raisonnement s'il y a une 3^{ème} série.

La mise en parc d'attente pour les essais se fait dans l'ordre du classement général de chaque catégorie en alternant par catégorie en commençant par 125cc, puis MX2 puis MX1

Pilotes MX1 & MX2 qualifiés

Si la course a 2 séries d'Open, les pilotes qualifiés dans chaque série représenteront la moitié de la capacité du circuit

Si la course a 3 séries d'Open, les pilotes qualifiés dans chaque série représenteront le tiers de la capacité du circuit

Dans le cas où la division de la capacité du circuit ne donne pas un nombre entier, la série 1 puis la série 2 auront un pilote supplémentaire

Pilotes 125cc

Les pilotes 125cc seront divisés dans les séries open pour les essais libres et chronos

Pour les manches, tous les pilotes 125cc seront regroupés dans la dernière série qui sera complétée par les pilotes non qualifiés MX1 & MX2

Les pilotes 125cc entreranno en premier en fonction de leur chrono sur la grille, les pilotes non qualifiés MX1 & MX2 viendront après en fonction de leur chrono

Entrée en grille des manches

Les pilotes rentreront en fonction de leur chrono dans leur série. Le premier de la série la plus rapide puis le premier de la série suivante, puis le premier de la série la moins rapide, puis le deuxième de la série la plus rapide, puis le deuxième de la série suivante, puis le deuxième de la série la moins rapide et ainsi de suite ...

La série la plus rapide est définie par le meilleur chrono dans la série

Le classement du championnat sera calculé pour chaque catégorie (MX1, MX2, 125cc) cumulant les pilotes en fonction de l'ordre des groupes (A, B et C) selon le barème des points du présent règlement ; *exemple : si le pilote MX2 classé 3^{ème} du groupe B est en fait le 10^{ème} MX2 des groupes A et B cumulés, alors il marquera les points correspondant au barème du règlement général pour la 10^{ème} place.*

Les manches se dérouleront en minimum 20 minutes + 1 tour.

50cc, 65cc, 85cc :

La mise en parc d'attente pour les essais se fait dans l'ordre du classement général de chaque catégorie

Pour les 65cc, les catégories sont alternées en commençant par 65cc -10 ans puis 65cc +10 ans.

La catégorie 65cc sera divisée en 2 sous catégories (plus et moins de 10 ans) avec un classement au scratch.

Pour les 85cc, les catégories sont alternées en commençant par 85cc -12 ans puis 85cc +12 ans.

La catégorie 85cc sera divisée en 2 sous catégories (plus et moins de 12 ans) avec un classement au scratch.



REGLEMENT TROPHEE DEPARTEMENTAL CANTAL DE MOTO TOUT TERRAINS SAISON 2023

Préambule

Le trophée départemental du Cantal de Moto Tout terrain est composé de courses sur prairie et de courses sur circuits de motocross :

o Courses sur prairies

Les courses sur prairie se déroulent sur un terrain naturel en circuit fermé délimité par des banderoles sans aménagement d'obstacle.

o Courses sur circuit de motocross

Les courses se déroulent sur des circuits de motocross réalisés par des matériaux naturels (terre, sable, ...) et composés de sauts. Les terrains sont homologués par arrêté préfectoral et répondent aux articles 15 & 16 des Règles Techniques et de Sécurité de la FFM.

Le calendrier du Trophée Cantal (voir site : www.motoclubdesvolcans.fr) précise le type de course en fonction de son lieu.

Pour toutes questions non réglées par le présent règlement, il convient de se référer au règlement général motocross de la ligue AuRA.

Règlement Général

Le présent règlement :

- précise les conditions d'organisation des manifestations de sports moto,
- est applicable à toutes les rencontres du trophée départemental Cantal,
- est conforme aux règlements techniques définis par la FFM,
- est pensé et rédigé en concertation entre les différents responsables,
- prend en compte une égalité de droits et de devoirs entre les sportifs et les dirigeants.

Son application doit être franche et spontanée. Aucune association participant au Trophée Départemental Cantal ne peut introduire dans ses règlements des clauses contraires aux règlements nationaux.

Application des règlements

En s'engageant, les concurrents et les dirigeants déclarent qu'ils connaissent parfaitement le présent règlement et qu'ils s'engagent à le respecter.

En cas de force majeure, des aménagements pourront être apportés au déroulement des courses. La mise en place de ces aménagements se fera en coordination avec le directeur de course, les commissaires et les sportifs.

• Article 1 : Participants

Les participants devront être titulaires d'une licence FFM de l'année en cours, dûment homologuée, du CASM ou du guidon (minimum argent).

Les pilotes souhaitant participer au trophée départemental Cantal devront s'inscrire au trophée sur le site internet du Moto Club des Volcans : www.motoclubdesvolcans.fr au plus tard le 28 février 2023, dans la catégorie de leur choix (voir article 2). Il n'est pas possible de s'inscrire dans 2 catégories différentes. Lors de leur inscription au championnat, les pilotes choisiront un numéro de course qui sera valable pour toutes les courses du trophée et qui sera obligatoirement compris entre 1 et 999.

IMPORTANT : Pour la saison 2022-2023 tout pilote titulaire d'une licence (Quad/85cm3/125cm3/OPEN) non-inscrit au championnat avant le 28 février 2023 pourra, s'il le souhaite et en fonction des places disponibles participer à une ou plusieurs épreuve(s) du Trophée Cantal en étant uniquement classé sur l'épreuve concernée, en contrepartie d'un engagement au tarif de 40€/pilote/course. Il choisira son numéro en fonction des numéros disponibles dans sa catégorie, entre 1 et 999.

• Article 2 : Les catégories

Les catégories seront établies comme suit :

- Moto 50 cm³ : de 6 ans (révolus) à 8 ans, avec une licence INJ, LUE, NJ.CEX. Ils devront être en possession d'au moins le guidon de Bronze.
- Moto 65 cm³ : de 7 ans (révolus) à 11 ans, avec une licence INJ, LUE, NJ.CEX. Ils devront être en possession du guidon d'Argent ou d'Or.
- Moto 85 cm³ : de 9 ans (révolus) à 15 ans, avec une licence INJ, LUE CEX, NJ et NCO, en possession du guidon d'Argent ou d'Or pour les pilotes âgés de moins de 12 ans et du CASM pour ceux âgés de 12 ans et plus.
- Quad toutes cylindrées : à partir 13 ans (révolus) avec CASM,
- Moto 125 cm³ : à partir de 13 ans (révolus) avec CASM,
- Open : motos de cylindrée autre que 125 cm³ ; ouvert à partir de 15 ans (révolus) avec CASM.

Les pilotes n'auront pas la possibilité de rouler dans 2 catégories différentes le même jour.

L'âge du pilote s'apprécie au 01 janvier 2023, le pilote changeant d'âge en cours d'année peut terminer le championnat dans la catégorie dans laquelle il l'a commencé.

• Article 3 : Engagements

Les demandes d'engagement à une course devront être faites 8 jours calendaires avant la date de l'épreuve, elles seront à réaliser sur le site du Moto Club des Volcans www.motoclubdesvolcans.fr avec paiement de 30€ en ligne. Passé ce délai, ils auront encore possibilité de s'inscrire jusqu'à 4 jours avant la course avec une majoration de 10€.

POUR LES PILOTES EXTERIEURS AU CHAMPIONNAT, ils s'inscriront sur le site du Moto Club des Volcans dans la rubrique prévue à cet effet où ils pourront choisir leur numéro de course et réaliser le paiement en ligne de 40€.

Les pilotes inscrits au championnat ont la primeur sur les pilotes hors championnat (même si ces derniers s'inscrivent avant), jusqu'au délai de majoration, soit jusqu'aux 8 jours calendaires avant l'épreuve. Passé ce délai, les inscriptions se réalisent dans l'ordre d'arrivée, peu importe que le pilote soit inscrit ou pas au championnat.

Dans les 4 derniers jours précédents la course, les inscriptions ne seront plus possibles Si toutefois un pilote non inscrit à la course se présente le jour de la course son accès sera refusé à défaut d'un paiement immédiat de l'engagement alors fixé à 50€, et sous réserve de place disponible.

• Article 4 : Déroulement d'une course

Chaque épreuve se déroule selon le programme suivant :

- ✓ Contrôle administratif: se référer aux horaires du club organisateur.
- ✓ Contrôle technique: se référer aux horaires du club organisateur.
- ✓ 1 séance d'essais libres. Un pilote ne peut prendre le départ de la première manche de la journée qu'à condition d'avoir fait au minimum un tour d'essai.
- ✓ 1 séance d'essais chronométrés
- ✓ 2 manches comptant pour le classement de la journée et pour le classement général (pour les pilotes inscrits au championnat).

IMPORTANT : les essais ne pourront débuter qu'en présence des organismes de secours et du médecin.

Le club organisateur adapte le programme de la journée en fonction de l'amplitude horaire et du nombre de séries en compétition.

• Article 5 : Respect des horaires

Le Moto Club des Volcans est maître du programme de la journée et établit pour chaque course un planning avec des horaires de passage pour chaque catégorie de concurrents.

Ce planning sera mis en ligne sur le site internet du Moto Club des Volcans la semaine précédant la course et sera distribué aux pilotes le matin de chaque course à leur arrivée, lors du contrôle administratif.

Les organisateurs et les pilotes s'engagent à respecter les horaires de manière stricte pour le bon déroulement de la journée, sauf en cas de force majeure (exemple : interruption prolongée de la course pour l'intervention des secours).

En ne respectant pas ces horaires, les pilotes s'exposent à se voir refuser leur participation à la journée.

• Article 6 : Contrôle technique

Avant le début de chaque épreuve, les concurrents doivent se présenter personnellement au contrôle technique muni de leur passeport moto complété.

L'équipement des pilotes et les machines doivent respecter les réglementations techniques du règlement général motocross de la ligue AuRA.

IMPORTANT : En cas d'intempéries, les pilotes se doteront d'un dossard avec leur numéro inscrit noir sur blanc (exemple : feuille A4 avec n° du pilote, glissée dans une pochette plastifiée et épinglée au dos du maillot) ou maillot floqué au numéro de course actuel. Si le pilote porte un kway (ou veste) sur son maillot, il faut que le flochage soit sur le vêtement extérieur (même si le vêtement est transparent). A défaut de dossard, si le numéro sur la plaque est illisible, le pilote ne sera pas pointé et sera considéré comme non partant c'est-à-dire qu'il ne marquera pas les points de la manche.

Aucun remboursement d'engagement ne sera fait si la moto ne passe pas à la vérification Technique.

• Article 7 : Classement et calcul des points

CATEGORIE OPEN / 125 CC / 85 CC / 65 CC / 50 CC / QUAD	
PLACE	NOMBRE DE POINTS
1 ^{er}	25 points
2 ^{ème}	22 points
3 ^{ème}	20 points
4 ^{ème}	18 points
5 ^{ème}	16 points
Puis de point en point jusqu'au dernier	

VETERAN : Au sein du classement OPEN, un classement Vétéran est réalisé (il n'y a pas de manche Vétéran, les pilotes roulent dans la catégorie OPEN). Est considéré comme Vétéran, tous les pilotes nés jusqu'au 31 décembre 1982, soit ayant plus de 40 ans au 01 janvier 2023.

Pour le classement d'une épreuve, les cas d'égalité de points sont départagés en fonction du classement de la 2^{ème} manche pour les catégories Quad, 65 cm³, 85cm³ et 125cm³ et Open.

Pour le classement général final du Trophée, les concurrents ex-æquo sont départagés en fonction du classement de la manche finale du Trophée.

• Article 8 : Réclamations

Le club organisateur est chargé de la SECURITE et de la police sur les circuits de MOTOCROSS ou de course sur PRAIRIE, il est responsable des désordres qui pourraient résulter avant, pendant ou après les épreuves, de l'attitude des sportifs ou du public.

Tout comportement antisportif, manquement aux règlements, tricherie, non-respect des drapeaux, agressivité envers les autres concurrents, les officiels ou tout autre personne, accrochage volontaire d'un autre concurrent occasionné par un pilote, un membre de sa famille ou de son entourage ne pourra être toléré et entraînera immanquablement une demande de sanction envers le concurrent fautif. Les pilotes doivent respecter les ordres des commissaires sur le circuit et dans le parc-pilotes sous peine de sanction.

En cas de réclamation(s), celle(s)-ci sera (ont) remise(s) au Directeur de Course et uniquement à ce dernier, en main propre par le pilote concerné, dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats. Un chèque de caution de 75.00€ doit obligatoirement être joint avec chaque réclamation écrite.

En cas de problème sur une épreuve, seul le ou les pilotes concernés seront entendus par le jury, sans les parents. En ce qui concerne les mineurs, ils devront être assistés par une personne majeure, licenciée FFM.

• Article 9 : Récompenses

Les trois premiers pilotes de chaque catégorie sont récompensés (coupe, médaille, trophée, fanion, lot...etc.). Le jeu doit primer sur l'enjeu. Les prix attribués ne seront pas donnés en espèces ou en nature. Pour la remise des prix, les pilotes vainqueurs de la journée sont tenus de récupérer leur récompense. En cas d'absence non justifiée, le pilote ne pourra pas récupérer sa récompense.

• Article 10 : Fonctionnement des entrées du public et des accompagnateurs

- Chaque pilote pourra bénéficier d'une entrée gratuite pour un accompagnateur à condition qu'il inscrive le nom de ce dernier lors de son inscription à chaque course sur le site du Moto Club des Volcans.

IMPORTANT : L'accompagnateur, à son arrivée, annoncera son nom et le nom du pilote qu'il vient voir. Si le pilote l'a correctement inscrit sur le site, l'accompagnateur pourra bénéficier de son entrée gratuite. Dans tous les autres cas, cet accompagnateur se verra dans l'obligation de payer son entrée au tarif normal, à savoir 6€/personne.

- Sur le même principe, chaque pilote de la catégorie 85 cm³, 65 cm³ et 50 cm³ pourra disposer de deux entrées gratuites en inscrivant le nom des 2 accompagnateurs lors son inscription à chaque course.

- Dans tout autre cas de figure, le tarif de l'entrée est fixé à 6€/personne.